



## Declanchement borne automatique

Par **calliguri**, le **01/02/2012 à 19:18**

Bonjour,rrnrnJ'ai "pris"une borne automatique qui m'a explosé le radiateur, le pare-choc, le ventilo, la clim' et la barre de support.rn rnSur le coup, j'étais résigné pensant avoir été étourdi. Mais tout de même est-on sensé savoir qu'une borne n'est pas dotée de capteurs ? Est-il nécessaire de laisser se fracasser les voitures des gens pour régler l'accès des rues à certaines heures ?rrnrnA ce propos, il était 19 h 00 bien sonnées (19 h 02 - 19 h 03) lorsque je suis passé et je pensais que le système avait du retard et qu'après avoir laissé passer le véhicule d'en face la borne ne remonterait pas. En effet les bornes sont désactivées de 19 h 00 au lendemain 10 h 00. J'ai certes vu quelque chose de rouge clignoter à ma gauche mais il était déjà trop tard, la borne se déclanche 4 secondes après le premier signe de feu rouge ; il faut être très réactif !!! J'ajoute qu'il pleuvait des cordes.rnrnJe trouve tout cela un peu limite et compte plaider ma cause amiablement (ci-possible) avec le service contentieux de la mairie. En outre j'ai vu qu'il y avait une caméra de vidéo-surveillance à cet endroit et j'espère pouvoir la visualiser.rnrnPeut-on le demander ? Et quelqu'un a-t-il connu ce type de problème ?rrnrnMerci pour vos témoignages ou conseils.

Par **amajuris**, le **02/02/2012 à 11:55**

bjr,rnvous devez faire une déclaration à votre assurance en expliquant les faits.rncelle-ci pourra mettre en cause les services de la mairie si elle estime avoir une chance de succès.rnpersonnellement je n'y crois pas, si les bornes étaient équipées de capteurs pour éviter de se relever, elles n'auraient aucune utilité.rnen principe quand elles sont en mouvement, il y a un signal lumineux clignotant.rnvous avez cru avoir le temps de passer derrière un véhicule (comme autrefois certains le faisaient pour sortir d'un parking sans payer).rncdt